

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 25 Septembre 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Mme Natacha MASSIEU a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250925-D2025-9-5-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
19 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **46**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **4**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres absents : **9**

Objet : Modification des tarifs réduits et solidaires sur la ligne urbaine Tiva urbain

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO			Mme Vanessa LARCHER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT				X		
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON-VALOGNES			
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL						X
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE	X					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL						X
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN						X
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN						X
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON						X
Mme Cyndi THOMAS					X	
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte CHAPET	X					
M. Patrick POUPION	X					
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X					

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article 8 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-221-016, actant la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau en la dotant de la compétence mobilité,

Par délibération n°D2024-6-5-6 du 17 juin 2024, le Conseil communautaire a attribué la délégation de service public (DSP) relative à la gestion du réseau de transport public et des mobilités aux Voyages Robert pour la période septembre 2024 – août 2029,

Il convient de mettre en conformité la tarification au regard de la réglementation relative à la complémentaire santé solidaire (CSS). Il est alors proposé d'appliquer le tarif réduit sur le calcul d'un quotient familial, réalisé par le délégataire, plutôt que sur présentation d'une attestation « CMU » (Couverture Maladie Universelle).

Suite les l'avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 9 septembre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré d'approuver les changements de tarifs urbains comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Ticket unitaire	1,00€	1,00€
Ticket unitaire – tarif réduit	0,50€ ⁽¹⁾	<i>Non proposé</i>
Carnet de 10 tickets	6,00€	7,00€
Carnet de 10 tickets – tarif réduit	<i>Non proposé</i>	3,50€ ⁽²⁾
Carte mensuelle	15,00€	15,00€
Carte annuelle	150,00€	150,00€

⁽¹⁾ titulaire CMU et ayant droit (attestation à présenter obligatoirement au conducteur à chaque montée, auquel cas le tarif plein sera appliqué).

⁽²⁾ Tarif réduit s'applique aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 700. Carnet disponible uniquement à l'agence commerciale, sous réserve d'un justificatif.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Natacha MASSIEU
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

